

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

Absents – non représentés :

Mme Rosine CARDON.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.
M. Jacques NAYA.
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

**22 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CLASSES TRANSPLANTEES
DES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES SOUS CONTRAT**

Madame Henriette BONNET expose que, dans le cadre de la politique relative aux affaires scolaires, et en vue de concourir au bien-être des enfants, Oloron Sainte-Marie aide les écoles publiques et privées sous contrat qui organisent des séjours avec nuitées pour les élèves de la ville.

Une somme est attribuée à chaque école par année civile en fonction des effectifs.

Pour chaque classe transplantée en élémentaire, un plafonnement de 20 % du montant global du séjour est octroyé (dans le cadre de l'enveloppe allouée à chaque école élémentaire).

Pour chaque classe transplantée en maternelle, l'aide est plafonnée au montant de l'enveloppe allouée à l'école maternelle.

Les dépenses globales ne peuvent toutefois excéder le montant annuel de l'enveloppe inscrite au budget primitif.

Selon ces critères, il est proposé l'attribution de :

- 300 € à l'école Calandreta pour son séjour à Saint-Etienne de Baïgorry (L'enveloppe pour l'école Calandreta s'élève à 300 €).
- 425 € à l'école Saint-Cricq élémentaire pour son séjour à Irissary (L'enveloppe pour l'école Saint-Cricq élémentaire s'élève à 2 000 €).
- 1 638 € à l'école Pondeilh pour son séjour à Gourette (L'enveloppe pour l'école Pondeilh s'élève à 1 638 €).
- 790 € à l'école Navarrot pour son séjour à Irissary (L'enveloppe pour l'école Navarrot s'élève à 1 530 €).

Les crédits relatifs à ces participations sont inscrits à l'article 65 806 du Budget Primitif.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le paiement de :
- 300 € à l'école Calandreta,
- 425 € à l'école Saint-Cricq élémentaire,
- 1 638 € à l'école de Pondeilh,
- 790 € à l'école Navarrot.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 27 juin 2019.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 03/07/2019

OLORON-SAIN



Le Maire,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2019